

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT



POLE INFRASTRUCTURES & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction développement durable
Du territoire
Service cohésion territoriale

Bureaux :
44 rue de l'Arsenal
16000 ANGOULÊME
Téléphone : 05 16 09 74 14

Angoulême, le

18 DEC. 2018

Monsieur Jean-François DAURE
Président de la Communauté
d'agglomération du GrandAngoulême
25 Bd Besson Bey – CS 12320
16023 ANGOULEME Cedex

A l'attention de Monsieur Bernard VERA
Service Planification urbaine

Affaire suivie par Stéphane LETOURNEL
Ligne directe : 05 16 09 74 15

Monsieur le Président,

Vous m'avez notifié le 4 décembre 2018, les projets de modification simplifiée n° 2 et n° 3 du Plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune d'Angoulême et je vous en remercie.

Après examen, je vous informe que ces documents d'urbanisme n'appellent pas de remarques particulières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du Pôle Infrastructures
& Aménagement du Territoire

Vincent COLAS

AC201900094

COURRIER ARRIVE
DA2E
N°
27 DEC. 2018
Instruction : BV
Pour avis :
Pour info : DD

27 DEC. 2018